



Association québécoise
de prévention du suicide



Mémoire de l'Association québécoise de prévention du suicide — Contrer l'intimidation et la cyberintimidation

Déposé dans le cadre de l'appel de mémoires initié par le ministère de la Famille du Québec en vue de l'élaboration du prochain plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation.

Novembre 2024

Présentation de l'AQPS

L'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) est un organisme à but non lucratif qui, depuis 1986, a pour mission de développer la prévention du suicide au Québec. Elle regroupe les forces vives de ce secteur, dont les citoyen.ne.s, travailleur.euse.s, intervenant.e.s, chercheur.euse.s et organisations qui souhaitent bâtir des communautés sans suicide.

L'AQPS représente plus de 100 membres, dont des centres de prévention du suicide répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Avec plus de 30 ans d'expertise reconnue, notre association puise ses réflexions au cœur des échanges entretenus avec des individus et organismes œuvrant en prévention du suicide qui côtoient quotidiennement la détresse psychologique grave et la décision des gens affectés d'y mettre fin en s'enlevant la vie.

Mission

Mobiliser l'ensemble des acteurs, soutenir les milieux, outiller les intervenant.e.s, sensibiliser le public et influencer les décideurs afin de prévenir le suicide.

Vision

Bâtir un Québec sans suicide.

Valeurs

1. Engagement ;
2. Rigueur ;
3. Solidarité ;
4. Concertation ;
5. Innovation.

Nos activités

1. Créer des formations en prévention du suicide ;
2. Mettre en œuvre le Service numérique québécois en prévention du suicide : suicide.ca ;
3. Organiser des campagnes et des événements à l'échelle provinciale : Semaine de prévention du suicide, Journée mondiale de la prévention du suicide, etc. ;
4. S'engager dans des dossiers sociopolitiques ;
5. Accompagner toute la communauté impliquée en prévention du suicide.

Coordonnées

Hugo Fournier, B.A., Adm.A.
Président-directeur général
Association québécoise de prévention du suicide
5400, bd des Galeries, local 575, Québec, Qc, G2K 2B4
T 418 614-5909, poste 36; Cell 581-988-3810



Avant-propos

L'AQPS salue la démarche transpartisane menée par le ministère de la Famille en ce qui a trait aux problématiques d'intimidation et de cyberintimidation, lesquelles méritent toute l'attention des pouvoirs publics.

Notre organisation remercie le ministère de la Famille de l'avoir invitée à soumettre un mémoire dans le cadre de cet appel visant l'élaboration d'un nouveau plan d'action concerté.



Position de l'AQPS

Nos motivations

L'AQPS se sent particulièrement interpellée par les problématiques d'intimidation et de cyberintimidation, ceci en raison de leur lien étroit avec le suicide et du travail de prévention et d'intervention réalisé en la matière par tout un écosystème au Québec. L'intimidation et la cyberintimidation sont en effet associées à plusieurs précurseurs d'idées suicidaires, tels que la solitude, l'isolement, le désespoir, etc. Lorsque ces situations s'accompagnent d'autres facteurs de risque, tant les personnes auteures que victimes sont alors davantage susceptibles de développer des idées suicidaires.

D'autre part, on constate que ces problématiques sont souvent abordées sous le prisme de la jeunesse, cette population étant en effet davantage touchée que d'autres sous-groupes par ces enjeux, comme le laisse notamment à voir les résultats récents de *l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail, et dans la communauté 2022*.

Dans un contexte d'augmentation des idées et comportements suicidaires chez les adolescentes et les jeunes femmes, et plus globalement face au constat d'une jeunesse québécoise dont la santé mentale est préoccupante dans les dernières années, notre organisation tenait réellement à s'exprimer et à collaborer aux réflexions visant cette population par l'intermédiaire de cette tribune.

De plus, différentes recherches ont mis en évidence qu'un historique d'intimidation ou de cyberintimidation vécu durant l'enfance peut augmenter considérablement le risque de développer des idées suicidaires ou de faire une tentative de suicide à l'adolescence et même à l'âge adulte. De tels constats rappellent combien l'adolescence est une période cruciale pour la prévention du suicide et soulignent l'importance d'agir pour prévenir ces impacts potentiellement à long terme à travers des efforts de sensibilisation et de prévention renforcés.

Enfin, nous souhaitons mentionner que la jeunesse retient particulièrement notre attention en raison de l'importance de promouvoir les meilleures pratiques en matière de prévention du suicide auprès de cette population. Ces pratiques évoluent constamment et la place croissante du numérique dans la vie des jeunes représente aujourd'hui non seulement un défi, mais également une opportunité concrète pour renforcer les efforts de prévention du suicide.

Nos réserves

Le suicide est un phénomène complexe et multifactoriel et ne peut donc être réduit à une cause unique. Chaque décès par suicide est le résultat d'un cumul de différents facteurs de vulnérabilité et de moments critiques. Il est donc essentiel pour l'AQPS d'aborder les enjeux de l'intimidation et de la cyberintimidation lors de décès par suicide en remettant en perspective les différents éléments ayant pu faire en sorte qu'une personne victime ou auteure ait pu poser un tel geste.

Or, notre organisation constate encore une tendance sociétale, notamment via la médiatisation de certains cas, à essentialiser le lien de causalité entre le geste posé et la situation d'intimidation ou de cyberintimidation vécue par la personne victime. Cette tendance, en plus d'être réductrice quant à la situation vécue par l'individu intimidé, n'est pas sans risque en ce qui a trait au message envoyé aux victimes.



En effet, notre organisation craint que le fait de marteler le lien existant entre le suicide et l'intimidation dans la couverture des événements de ce genre donne l'impression aux victimes d'intimidation que le suicide est une solution pour mettre fin à leurs souffrances ou encore, que le suicide puisse être perçu comme une façon de se « sacrifier » pour lutter contre l'intimidation, pour faire avancer la cause ou encore, pour se venger de leurs « agresseur-se-s ».

Bien que l'intimidation et la cyberintimidation doivent être dénoncées, l'AQPS croit toutefois que dans les cas de suicide où ces phénomènes sont en cause, la prudence est de mise. Autrement dit, il est essentiel de demeurer attentif aux conséquences que le suicide de victimes peut avoir sur d'autres personnes qui observent, de près ou de loin, ces phénomènes et le discours entourant ceux-ci. Cette attention devrait être particulièrement accrue dans le cas de jeunes victimes.

De plus, cette tendance à faire une association directe entre suicide et intimidation ou cyberintimidation peut avoir un impact sur la façon dont sera traitée la détresse des victimes d'intimidation par les professionnel-le-s responsables dans les différents milieux concernés. Si l'emphase est mise sur le problème de l'intimidation, y a-t-il des risques que cela nous amène à négliger une multitude d'autres facteurs de risque importants ? Sans jamais banaliser les effets dévastateurs que peuvent avoir l'intimidation et la cyberintimidation, nous croyons que les intervenant.e.s doivent avoir une vision large de la détresse et s'assurer que les autres problématiques vécues par les victimes soient aussi prises en charge.

En dernier lieu, bien que déjà mentionné plus haut, l'AQPS tient à insister sur le fait que les personnes auteures d'intimidation ou de cyberintimidation peuvent également présenter un risque suicidaire et doivent donc, elles aussi, recevoir un soutien approprié. En effet, les propos et les efforts déployés pour lutter contre l'intimidation et la cyberintimidation peuvent parfois avoir tendance à se concentrer sur les victimes, alors que plusieurs études démontrent que les « agresseur-se-s » sont aussi à risque de présenter des comportements suicidaires.

En conclusion

L'AQPS considère que la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation est indissociable d'efforts à déployer en prévention du suicide. En participant activement à cette consultation, notre organisation souhaite contribuer à des orientations concrètes et efficaces qui soutiendront non seulement la jeunesse, mais également toutes les personnes vulnérables face à ces phénomènes.



Exposé général

Prévenir l'intimidation et la cyberintimidation

Malgré deux plans d'action concertés provinciaux et d'autres actions déployées en parallèle au fil des ans, l'intimidation et la cyberintimidation demeurent des problématiques bien présentes dans notre société. Bien que les connaissances sur ces enjeux aient progressé, les comportements persistent néanmoins.

Selon *l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et communautaire 2022*, environ 12 % des Québécois-es de 12 ans et plus ont vécu de l'intimidation ou de la cyberintimidation cette année-là, un chiffre préoccupant qui appelle à la réflexion.

Nous sommes convaincus qu'une approche préventive élargie, tenant compte des enjeux liés à l'intimidation, à la cyberintimidation et de leurs liens avec la prévention du suicide, est essentielle. Il nous paraît crucial de renforcer et de généraliser les initiatives de sensibilisation et de prévention pour mieux répondre, de manière globale et efficace, à ces problématiques complexes.

Dans cette optique, voici nos recommandations prioritaires :

- 1- Prévoir une consultation des personnes victimes afin d'évaluer l'efficacité des mesures déployées dans le cadre des plans d'action concertés pour contrer l'intimidation et la cyberintimidation.

L'AQPS a trouvé particulièrement enrichissant de consulter les données issues de *l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022*, notamment celles portant sur les ressources d'aide et les démarches entreprises pour mettre fin à l'intimidation et à la cyberintimidation vécues par les personnes victimes.

Il serait très intéressant de poursuivre ce travail de consultation auprès des personnes victimes, mais cette fois-ci avec l'objectif d'évaluer à la fois les meilleures pratiques issues du dernier plan d'action concerté, mais aussi de définir les mesures qui figureront dans le prochain plan.

Une telle démarche, en les impliquant activement dans le processus, favoriserait l'*empowerment* des personnes victimes, en valorisant leurs expériences et en les positionnant comme acteurs clés dans l'élaboration de solutions adaptées et efficaces.

- 2- Accroître les efforts de prévention et d'intervention auprès des personnes auteures d'actes d'intimidation ou de cyberintimidation.

On parle beaucoup des personnes intimidées, dont la souffrance, bien réelle, doit être prise en charge. Cependant, comme mentionné dans la section précédente, il est essentiel de rappeler que les personnes intimidatrices méritent également notre attention.



Bien que le risque suicidaire chez ces personnes ait été moins étudié que celui des victimes, les recherches existantes montrent qu'elles sont, elles aussi, susceptibles de développer des pensées suicidaires, notamment en présence de problèmes de santé mentale sous-jacents, de conflits familiaux, d'isolement social, etc. D'ailleurs, le fait que des individus en viennent à en intimider d'autres peut être un signe qu'ils vivent aussi une certaine détresse, c'est d'ailleurs ce que certaines études tendent à démontrer.

Les interventions précoces, le soutien émotionnel et les programmes d'éducation émotionnelle jouent un rôle crucial pour réduire ce risque et prévenir les comportements suicidaires, et ce, dès le plus jeune âge.

Une telle approche constitue une opportunité unique de prévenir l'intimidation et la cyberintimidation à long terme en désamorçant les dynamiques de violence. En effet, les personnes intimidatrices sont plus susceptibles de reproduire des comportements violents à l'âge adulte, que ce soit dans leurs relations personnelles ou en milieu professionnel.

Ultimement, l'objectif devrait être de s'assurer que ces personnes reçoivent le soutien nécessaire avant même que ces comportements ne se développent.

Ceci rappelle donc l'importance de promouvoir la santé mentale et de prévenir le suicide dans les milieux jeunesse, en s'appuyant notamment sur les initiatives et programmes existants tels qu'*École en santé*, le référent *Ékip*, le projet *Épanouir*, ou encore le programme *École créatrice d'espoir*.

Si l'objectif 2 du dernier *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025* souligne la nécessité d'intervenir auprès des personnes auteures, il serait, selon nous, nécessaire que le prochain plan d'action aille plus loin et prévoie également des mesures de soutien visant spécifiquement ces personnes, dont le comportement peut en réalité être révélateur de difficultés plus profondes.

3- Renforcer les efforts de promotion de la trousse média de l'INSPQ sur l'intimidation.

Notre organisation accueille favorablement l'élaboration et la dernière mise à jour de la trousse média sur l'intimidation de l'INSPQ, destinée aux professionnel-le-s des médias, aux étudiant-e-s en journalisme et en communication, ainsi qu'aux intervenant-e-s et porte-paroles gouvernementaux.

Dans une optique de prévention et de sensibilisation toujours plus définie et efficace, il nous semble essentiel de promouvoir davantage cette trousse au sein des milieux qu'elle cible, en partenariat avec les acteurs touchés par le phénomène. Ces démarches de sensibilisation et de promotion du contenu de la trousse devraient, selon nous, accorder une place prépondérante aux enjeux relatifs à la manière dont le suicide est traité médiatiquement dans un contexte d'intimidation ou de cyberintimidation.

Par ces efforts, nous espérons constater la poursuite d'une évolution dans le traitement de ces tragédies, de manière que ce type de couvertures médiatiques rende davantage compte du fait que le suicide d'une personne victime d'intimidation reste un phénomène rare et qu'il est primordial qu'elles n'établissent pas de lien direct entre le suicide et une situation d'intimidation ou de cyberintimidation.



Sensibiliser, repérer et intervenir efficacement auprès des personnes victimes et auteures

Sur le terrain :

- 4- Avec le soutien d'acteurs en prévention du suicide, envisager la proposition d'activités traitant du suicide dans les milieux jeunesse, ainsi que des liens existants avec les phénomènes d'intimidation et de cyberintimidation, dans une optique de sensibilisation et de protection de cette population.

En 2004, l'INSPQ a publié un avis scientifique sur la prévention du suicide chez les jeunes, constituant encore à ce jour un document de référence pour la santé publique en la matière. Les recommandations issues de cet avis prenaient notamment appui sur une recension des écrits de différentes études qualitatives des programmes de prévention chez cette population.

On y constate que la prudence est de mise en ce qui a trait à la mise sur pied d'activités de sensibilisation avec les jeunes, par crainte que des effets non escomptés et néfastes puissent en résulter, à l'image d'un effet d'entraînement, d'une banalisation du sujet, d'une baisse des comportements de recherche d'aide, etc.

En tant qu'organisation nationale en prévention du suicide, nous avons pu constater, par l'intermédiaire de nos propres activités auprès de milieux jeunesse, ou encore, par nos échanges avec d'autres organisations œuvrant en prévention du suicide, que le contexte et la réalité sur lesquels s'appuyaient certaines recommandations de l'INSPQ en 2004 n'étaient peut-être plus nécessairement adaptés au cadre et à l'environnement de la jeunesse actuelle.

En effet, nous croyons qu'il est possible de mettre en place certaines activités traitant du phénomène du suicide dans des milieux jeunesse tout en étant sécuritaire. Nous sommes persuadés que le déploiement d'activités structurées et adaptées avec le soutien d'intervenante-s formé-e-s peut permettre, au-delà d'accroître les connaissances générales de cette population, le développement d'effets protecteurs chez les jeunes, mais également contribuer indirectement au repérage potentiel de jeunes ayant des idées suicidaires et nécessitant une intervention.

L'expertise de l'écosystème en prévention du suicide au Québec, comprenant notamment les centres de prévention du suicide, pourrait être mise à contribution pour positionner la sensibilisation et le repérage à l'aide d'activités universelles adaptées en fonction de l'âge et du milieu dans lequel elles seraient déployées. Le soutien dans le déploiement serait également une force à considérer.

Ces activités en prévention du suicide pourraient aborder les enjeux d'intimidation et de cyberintimidation en raison de leur lien avec le phénomène du suicide et accorder une place prépondérante à la dimension de la résilience chez la personne victime ou auteure.

Dans la perspective de contrer l'intimidation et la cyberintimidation et ses effets néfastes (dont le risque suicidaire), l'AQPS est donc convaincue que la mise en œuvre de telles initiatives dans les milieux jeunesse, fortement touchés par ces enjeux, serait bénéfique.



En ligne :

Comme nous le soulignons déjà en 2014 dans le cadre du *Forum sur la lutte contre l'intimidation*, il importe de mettre en place des moyens concrets pour lutter contre l'intimidation, la cyberintimidation et ses effets possibles.

Selon nous, un soutien tangible aux personnes victimes ou auteures d'intimidation ou de cyberintimidation, qui pourraient présenter un risque suicidaire ou un danger de passage à l'acte, passe notamment par les actions suivantes :

- 5- Optimiser la visibilité en ligne des ressources d'aide en santé mentale et en prévention du suicide
- 6- Développer les ressources et stratégies en matière de repérage et d'intervention en ligne en santé mentale et en prévention du suicide.

Le réflexe de chercher de l'aide et des ressources sur le Web, notamment par l'intermédiaire d'outils d'intelligence artificielle, se répand dans la population, notamment chez les jeunes qui sont d'importants utilisateurs d'Internet. Il est donc stratégique que les ressources d'aide occupent davantage l'espace virtuel et procurent de l'information pertinente aux personnes victimes ou auteures d'intimidation susceptibles d'en avoir besoin, ainsi qu'à leur entourage. On peut par exemple citer des ressources comme *Tel-Jeunes*, organisme qui accompagne les adolescent·e·s depuis de nombreuses années.

En complément, il est primordial de miser davantage sur le repérage en ligne, ainsi que sur la réorientation vers les ressources d'aide appropriées des personnes victimes et auteures d'intimidation ou de cyberintimidation qui pourraient présenter un risque suicidaire jusqu'à un danger de passage à l'acte.

À ceci, nous ajouterions à titre d'exemple, qu'il est désolant de constater que sur des plateformes comme *TikTok* ou *Facebook*, lorsqu'un.e utilisateur.trice tape directement « suicide » dans la barre de recherche, les ressources provinciales en prévention du suicide n'y apparaissent nullement. Un travail intergouvernemental auprès du fédéral qui interagit avec ces plateformes serait donc d'un grand soutien face à cette situation.

Puisque les médias sociaux et autres plateformes constituent des lieux où les individus, notamment les plus jeunes, sont de plus en plus à risque de subir de la cyberintimidation, il est primordial de poursuivre les efforts déjà entrepris par certains organismes pour développer des services d'aide par clavardage, courriel, ou encore par l'intermédiaire de forums de discussion.

L'AQPS a été mandatée en 2017 par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour développer une stratégie numérique en prévention du suicide, afin de repérer et d'aider les personnes en détresse par le biais de nouvelles technologies. Ceci a mené au lancement, à l'automne 2020, de la plateforme *suicide.ca*, un service numérique québécois spécialisé en prévention du suicide, qui informe et aide les personnes ayant des pensées et des comportements suicidaires, celles qui s'inquiètent pour un proche ou qui sont endeuillées par suicide, ainsi que les intervenant.e.s travaillant auprès de clientèles vulnérables. Les services offerts par *suicide.ca* sont accessibles sur le Web et par texto et clavardage et sont le résultat



d'une rigoureuse démarche clinique, éthique, technologique et communicationnelle réalisée par des experts de divers horizons.

Nous croyons fermement qu'un tel dispositif d'intervention en ligne et par téléphone cellulaire représente un continuum numérique efficace et systématique pour les jeunes, dont la portée peut et doit être maximisée. En effet, les données de notre dernière année financière illustrent de manière éloquent l'importance croissante du numérique dans les interventions ciblant les jeunes. Ce sont près de la moitié (48 %) des interventions effectuées qui ont concerné des individus âgés de 25 ans ou moins, soulignant ainsi l'impact significatif de ces approches auprès de cette tranche d'âge.

Des pratiques innovantes, comme celles mises en œuvre par les Gardiens virtuels, mériteraient également d'être mises en valeur et déployées davantage. La *Fondation des Gardiens virtuels* a ainsi effectué quelque 1 500 interventions dans la dernière année pour déceler la détresse sur les plateformes Twitch et Discord grâce à ses travailleurs de rue numériques.

Soutenir les acteurs

7- Maintenir et renforcer la formation des intervenant·e·s sur les spécificités de l'intimidation, de la cyberintimidation et de la cyberintervention.

La formation continue des intervenant·e·s est un pilier essentiel pour une réponse efficace et adaptée aux défis posés par l'intimidation et la cyberintimidation. Ces phénomènes, en constante évolution avec les avancées technologiques, exigent une compréhension approfondie des dynamiques psychosociales en jeu, ainsi que des outils numériques. En renforçant les compétences des intervenant·e·s, notamment en matière de cyberintervention, on s'assure que les connaissances et les stratégies nécessaires pour accompagner les personnes victimes et auteures sont maîtrisées.

8- Améliorer l'accès à la formation en prévention du suicide, tout particulièrement dans les milieux de travail, pour les professionnel·le·s et le grand public susceptibles d'être en contact avec des personnes qui pensent au suicide.

En complément de la recommandation précédente et au regard des liens existants entre les phénomènes d'intimidation, de cyberintimidation et de suicide, il nous semble crucial de veiller à ce qu'un plus nombre de citoyen·ne·s et professionnel·le·s soient formé·e·s en prévention du suicide. Par la formation, ces personnes pourront ainsi développer des compétences en orientation, repérage ou intervention des personnes qui pensent au suicide et qui peuvent également être confrontées à l'intimidation ou à la cyberintimidation.

La récente modernisation du régime de santé et sécurité au travail, entrée en vigueur en 2022, qui oblige l'ensemble des milieux de travail à mettre en place un programme de prévention devant inclure les risques psychosociaux, représente une opportunité dans ce contexte. En effet, *l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans les milieux scolaire, de travail et*



communautaire 2022 indique que 8 % des travailleur.se.s ont été victimes de harcèlement ou de cyberharcèlement.

En ce qui concerne le grand public, on pourrait par exemple faire référence au fait que de plus en plus de cas de suicides ou de tentatives sont précédés de messages de détresse sur les réseaux sociaux. Qu'une veille stratégique proactive réalisée par des intervenant.e.s formé.e.s est une nécessité, mais que davantage d'individus comme des gestionnaires de communautés ou de simples utilisateur.rice.s des réseaux sociaux puissent également bénéficier d'outils constituerait un atout de taille. On pense alors à des outils comme notre *Guide : Agir sur les médias sociaux pour prévenir le suicide* ou à des formations complète comme *Agir en sentinelle pour la prévention du suicide*.

9- Soutenir les acteurs afin de favoriser un maillage accru entre les différents milieux concernés par les enjeux d'intimidation et de cyberintimidation, tels que les environnements scolaire, sportif, judiciaire et communautaire.

Les mesures spécifiques à chaque milieu, qu'il s'agisse de l'environnement scolaire, sportif ou communautaire, jouent un rôle essentiel dans la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation. Il est donc indispensable de réfléchir à ces enjeux en fonction de la réalité des différents contextes dans lesquels ils peuvent se produire.

Cependant, l'impact des mesures retenues pourrait être significativement renforcé par un meilleur maillage entre ces milieux. Par exemple, lorsqu'un jeune est victime d'intimidation en milieu scolaire et qu'il continue de subir ces comportements dans d'autres contextes, comme lors d'activités parascolaires ou sur les réseaux sociaux, la responsabilité des intervenant.e.s scolaires devient partielle, mais nécessite une coordination avec d'autres acteurs. Créer des ponts entre les différents milieux permettrait aux personnes responsables impliquées de mieux collaborer, d'assurer un suivi cohérent et d'intervenir de manière plus efficace et concertée.



Conclusion

En participant à cette démarche consultative, l'AQPS réitère son engagement à promouvoir des solutions concrètes et inclusives pour contrer l'intimidation et la cyberintimidation. Ces phénomènes, intimement liés au suicide, nécessitent une approche préventive globale qui considère tant les personnes victimes que les auteur.e.s d'intimidation, tout en misant sur la résilience et le soutien adapté. L'accent doit être mis sur la sensibilisation, la formation des intervenant.e.s et l'utilisation stratégique des outils numériques, afin de maximiser l'impact des actions dans les milieux jeunesse et ailleurs.

L'AQPS espère que les orientations proposées inspireront des mesures ambitieuses dans le prochain plan d'action concerté, contribuant à bâtir une société québécoise où chacun.e peut se sentir valorisé.e, soutenu.e et protégé.e des effets dévastateurs que peuvent avoir ces formes de violence.



Liste des recommandations

Un soutien tangible aux personnes victimes ou auteures d'intimidation ou de cyberintimidation qui pourraient présenter un risque suicidaire ou un danger de passage à l'acte implique les actions suivantes :

1. Prévoir une consultation des personnes victimes afin d'évaluer l'efficacité des mesures déployées dans le cadre des plans d'action concertés pour contrer l'intimidation et la cyberintimidation.

2. Accroître les efforts de prévention et d'intervention auprès des personnes auteures d'actes d'intimidation ou de cyberintimidation.

3. Renforcer les efforts de promotion de la trousse média de l'INSPQ sur l'intimidation.

4. Avec le soutien d'acteurs en prévention du suicide, envisager la proposition d'activités traitant du suicide dans les milieux jeunesse, ainsi que des liens existants avec les phénomènes d'intimidation et de cyberintimidation, dans une optique de sensibilisation et de protection de cette population.

5. Optimiser la visibilité en ligne des ressources d'aide en santé mentale et en prévention du suicide.

6. Développer les ressources et stratégies en matière de repérage et d'intervention en ligne en santé mentale et en prévention du suicide.

7. Maintenir et renforcer la formation des intervenant-e-s sur les spécificités de l'intimidation, de la cyberintimidation et de la cyberintervention.

8. Améliorer l'accès à la formation en prévention du suicide, tout particulièrement dans les milieux de travail, pour les professionnel-le-s et le grand public susceptibles d'être en contact avec des personnes qui pensent au suicide.

9. Soutenir les acteurs afin de favoriser un maillage accru entre les différents milieux concernés par les enjeux d'intimidation et de cyberintimidation, tels que les environnements scolaire, sportif, judiciaire et communautaire.



Références

Association québécoise de prévention du suicide. (2022). *Agir sur les médias sociaux pour prévenir le suicide: Guide à l'intention des professionnel-le-s des médias sociaux*. https://aqps.info/wp-content/uploads/2023/01/AQPS_Guide-Agir-medias-sociaux_janv2022.pdf

Association québécoise de prévention du suicide. (2023a). *À propos de nous*. aqps.info. <https://aqps.info/a-propos-de-nous/>

Association québécoise de prévention du suicide. (2023b). *Stratégie numérique*. <https://aqps.info/strategie-numerique/>

Castellví, P., Miranda-Mendizábal, A., Parés-Badell, O., Almenara, J., Alonso, I., Blasco, M. J., Cebrià, A., Gabilondo, A., Gili, M., Lagares, C., Piqueras, J. A., Roca, M., Rodríguez-Marín, J., Rodríguez-Jimenez, T., Soto-Sanz, V., & Alonso, J. (2017). Exposure to violence, a risk for suicide in youths and young adults. A meta-analysis of longitudinal studies. *Acta Psychiatrica Scandinavica*, 135(3), 195-211. <https://doi.org/10.1111/acps.12679>

Centre de recherche et d'intervention sur le suicide, enjeux éthiques et pratiques de fin de vie. (2020). *Cyber-intimidation et facteurs de risque de suicide*. Prévention du suicide: synthèses de connaissances. <https://comprendresuicide.uqam.ca/fr/connaissance/cyber-intimidation-facteurs-de-risque-de-suicide>

Centre de recherche et d'intervention sur le suicide, enjeux éthiques et pratiques de fin de vie. (2021). *Facteurs associés au risque suicidaire chez les victimes et auteurs de cyberintimidation*. <https://comprendresuicide.uqam.ca/fr/connaissance/facteurs-associes-au-risque-suicidaire-chez-les-victimes-auteurs-de-cyberintimidation>

Centre d'écoute et de prévention suicide Drummond. (s. d.). *Volet jeunesse*. cepsd.ca. Consulté 28 novembre 2024, à l'adresse <https://cepsd.ca/volet-jeunesse/>

Centre for Suicide Prevention, Commission de la santé mentale du Canada, & Association canadienne pour la prévention du suicide. (2017). *Fiche d'information: L'intimidation et le suicide*. https://www.mentalhealthcommission.ca/wp-content/uploads/drupal/2017-11/CSP_Fact_Sheets_bullying_fr.pdf

Dupuis, S. (2024, août 6). Incursion dans l'univers du travail de rue numérique. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/info/long-format/2093636/gardiens-virtuels-travailleur-rue-numerique-twitch>

ÉKIP: Santé, bien-être et réussite éducative des jeunes. (s. d.). Gouvernement du Québec. Consulté 28 novembre 2024, à l'adresse <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/sante-bien-etre-jeunes/ekip>

Généreux, M., Bergeron, J., Bourassa, L., Brisson Sylvestre, M.-P., Fafard, A.-C., & Melançon, M.-È. (2023). *Comment vont nos jeunes? - Enquête sur la santé psychologique des 12-25 ans*. https://reussirestrie.ca/wp-content/uploads/2023/05/RAPPORT_mai_2023_vf.pdf

Geoffroy, M.-C., Arseneault, L., Girard, A., Ouellet-Morin, I., & Power, C. (2023). Association of childhood bullying victimisation with suicide deaths: Findings from a 50-year nationwide cohort



study. *Psychological Medicine*, 53(9), 4152-4159.
<https://doi.org/10.1017/S0033291722000836>

Hinduja, S., & Patchin, J. W. (2010). Bullying, cyberbullying, and suicide. *Archives of Suicide Research: Official Journal of the International Academy for Suicide Research*, 14(3), 206-221.
<https://doi.org/10.1080/13811118.2010.494133>

Holt, M. K., Vivolo-Kantor, A. M., Polanin, J. R., Holland, K. M., DeGue, S., Matjasko, J. L., Wolfe, M., & Reid, G. (2015). Bullying and Suicidal Ideation and Behaviors : A Meta-Analysis. *Pediatrics*, 135(2), e496. <https://doi.org/10.1542/peds.2014-1864>

Institut de la statistique du Québec. (2024). *Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022*.
<https://statistique.quebec.ca/fr/enquetes/realisees/etude-quebecoise-rapports-sociaux-contexte-scolaire-travail-communaute-eqrs>

Julien, M., & Laverdure, J. (2004). *Avis scientifique sur la prévention du suicide chez les jeunes*. Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/publications/280>

Klomek, A. B., Sourander, A., Niemelä, S., Kumpulainen, K., Piha, J., Tamminen, T., Almqvist, F., & Gould, M. S. (2009). Childhood bullying behaviors as a risk for suicide attempts and completed suicides : A population-based birth cohort study. *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 48(3), 254-261. <https://doi.org/10.1097/CHI.0b013e318196b91f>

Ministère de la famille (Éd.). (2021). *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025* (Collections de BAnQ; Gouvernement du Québec).
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4252654>

Ministère de la Famille. (2024). *Des statistiques qui en disent long sur la nécessité d'intervenir : EXTRAIT DES DONNÉES DE L'ÉTUDE QUÉBÉCOISE SUR LES RAPPORTS SOCIAUX DANS UN CONTEXTE SCOLAIRE, DE TRAVAIL ET DANS LA COMMUNAUTÉ 2022*. Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Éducation. (s. d.). *Approche École en santé | Ministère de l'Éducation*. Consulté 28 novembre 2024, à l'adresse <https://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/aide-et-soutien/services-educatifs-complementaires/sante-a-lecole/approche-ecole-en-sante>

Olson, R. (2012). *Alcohol Dependence and Suicide*. Centre for Suicide Prevention.
https://www.suicideinfo.ca/local_resource/alcoholandsuicide/

Projet Épanouir – Promotion de la santé mentale positive en contexte scolaire – Cadre de référence (La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux). (2022). <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-914-12W.pdf>

Roeger, L., Allison, S., Korossy-Horwood, R., Eckert, K. A., & Goldney, R. D. (2010). Is a history of school bullying victimization associated with adult suicidal ideation?: A South Australian population-based observational study. *The Journal of Nervous and Mental Disease*, 198(10), 728-733. <https://doi.org/10.1097/NMD.0b013e3181f4aece>

Suicide.ca. (2024a). *9 conseils pour soutenir votre jeune victime de cyberintimidation*. Suicide.ca. <https://suicide.ca/fr/parlons-suicide/demystifier-le-suicide/9-conseils-pour-soutenir-votre-jeune-victime-de-cyberintimidation>



Suicide.ca. (2024b). *Rapport annuel organisationnel pour le service d'intervention numérique*.
Wade, A., & Beran, T. (2011). Cyberbullying : The New Era of Bullying. *Canadian journal of school psychology, 26*(1), 44-61. <https://doi.org/10.1177/0829573510396318>

